

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 21 février 2022, à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, à 18 H 30.

En présence des conseillers :

Madame Édith Rousseau, messieurs Pierre Larouche, Michel Rousseau, monsieur Yvon Roy et Luc Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Gariépy, maire.

Absence motivée de M. Simon Nadeau

Madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le 17 février dernier, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil mentionnant qu'en raison des assouplissements des règles sanitaires en vigueur, cette séance est tenue en présence du public et cette dernière sera diffusée en direct via Facebook. Toutes questions peuvent être transmises par courriel avant le 21 février à midi à municipalite@isle-aux-grues.com ou par Facebook lors de la réunion.

À cette même date un avis de convocation a été envoyé aux membres du conseil.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Projet – Climat Municipal
3. Levée de la séance extraordinaire.

01. Ouverture de la séance

Monsieur Pierre Gariépy, maire, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18h44. Monsieur le maire mentionne que cette séance est tenue selon les directives de la Santé publique. Cette dernière est diffusée via Facebook et avec présence du public.

02. Projet – Climat municipal

2022-02-21 PROJET – CLIMAT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité sur une technique de génie végétal visant la stabilisation de deux sections de la berge du chemin de la Batture est en cours

CONSIDÉRANT QU'un projet-pilote de stabilisation des berges a été réalisé;

CONSIDÉRANT QU'une demande de faisabilité en parallèle doit être réalisé.

CONSIDÉRANT QUE ces demandes au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique (MELCC) et au Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP) ont des coûts;

CONSIDÉRANT QUE ses études parallèles sont nécessaires pour la continuité du projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RPROPOSÉ PAR monsieur Pierre Larouche

APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 5 000,00 dollars soit octroyée pour la poursuite du projet.

ADOPTÉ

03. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2022-02-22 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du Conseil soit levée à 18 H47, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ.

Pierre Gariépy, maire.

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière- trésorière